



Guide de reprise pour recyclage des consommables et produits Brother



REPRISE ET RECYCLAGE DES CONSOMMABLES USAGÉS	04
Retour des cartouches d'encre	05
Retour postal (toner et tambour)	06
Dépose de consommables Laser (toner et tambour) en point relais KIALA	07
Collecte sur site (toner et tambour)	08
RÉCUPÉRATION DES MATÉRIELS BROTHER EN FIN DE VIE	09
Équipements ménagers	09
Équipements professionnels	10

Brother France s'engage à proposer à ses clients des solutions fiables de recyclage des consommables et produits



BROTHER
RECYCLAGE

Soucieux du respect de l'environnement, nous nous engageons à prendre en

compte l'ensemble du cycle de vie des produits et ce, dès leur conception, à travers notamment l'amélioration de la composition des cartouches afin d'optimiser leur recyclage.

La mise en place de la collecte des cartouches toner, jet d'encre et des tambours, relève de cette démarche engagée dans la valorisation des déchets. Il en va de même pour les piles, accumulateurs et les équipements en fin de vie.

Notre approche environnementale permet de préserver les ressources et de réduire les déchets tout en fournissant des produits de qualité.

Aussi nous vous incitons vous, les clients Brother, à retourner, gratuitement, vos cartouches laser et jet d'encre selon les processus suivants, et à prendre connaissance de la démarche à adopter pour votre matériel en fin de vie.



Découvrez la nouvelle animation recyclage sur notre site www.brother.fr/recyclage.

Intuitive et efficace, cette animation propose des solutions adaptées à tous vos besoins.

Avec Brother, recycler devient un jeu d'enfant.

REPRISE ET RECYCLAGE DES CONSOMMABLES USAGÉS

Recycler ses consommables d'impression : c'est réduire fortement l'impact environnemental de ses impressions.

En nous renvoyant vos cartouches, elles seront réutilisées pour la fabrication de nouvelles cartouches, de stylos ou de bancs publics, etc.

Après le papier, les cartouches usagées sont les déchets les plus générés par l'usage d'une imprimante. Quelle que soit la technologie de votre imprimante (jet d'encre ou laser) une solution existe. Gratuites et les plus simples possibles, nos solutions de recyclage permettent la réutilisation de pièces, de matière ou d'énergie de vos cartouches usagées.

BROTHER France a mis en place des systèmes de collecte des cartouches usagées pour répondre à vos besoins. Ces systèmes sont :

- “ **Simples,**
- “ **Gratuits,**
- “ Respectueux des engagements des clients de Brother dans le domaine **environnemental,**
- “ Respectueux des engagements de Brother dans le domaine **social.**

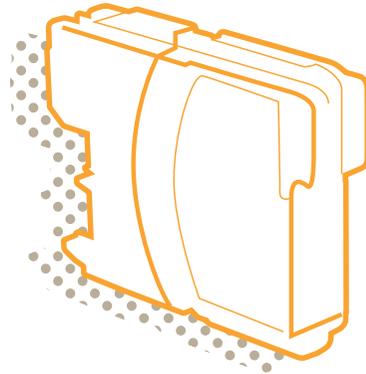
CART TOUCH
15 MARQUES D'IMPRIMANTES S'ENGAGENT

TRIEZ VOS CARTOUCHES. NOUS LES RECYCLONS.

Brother, acteur fondateur et allié de 14 autres grandes marques d'imprimantes, s'engage depuis l'origine dans la création et la mise en œuvre d'un accord volontaire pour la promotion de pratiques durables et la gestion responsable des cartouches usagées :

Vous retrouverez sur le site **www.cart-touch.org** comment fonctionne cette alliance, et quelles solutions sont proposées à l'ensemble de nos clients utilisateurs pour recycler plus aisément leurs consommables en fin de vie. L'objectif visé : améliorer la valorisation des cartouches usagées par une action commune.

Retour des cartouches d'encre



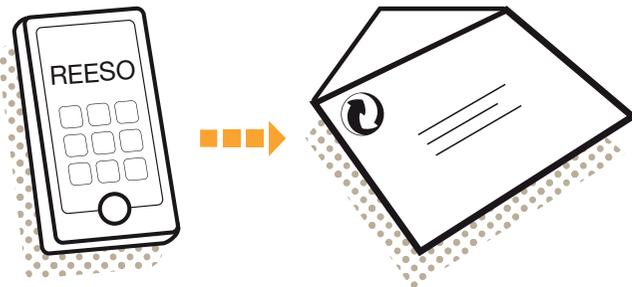
DANS LE CAS D'UN PARC MIXTE

Les cartouches d'encre sont à réacheminer (poste, dépose, collecte) dans les mêmes boîtes que les cartouches de toner.

POUR RETOURNER DES CARTOUCHES D'ENCRE UNIQUEMENT :

Rendez-vous sur www.brother.fr/recyclage-encre.

1



Effectuez une demande gratuite d'enveloppe de ré-expédition, en contactant la société REESO au 01 34 05 95 68 ou en remplissant le formulaire accessible sur www.brother.fr/enveloppe.

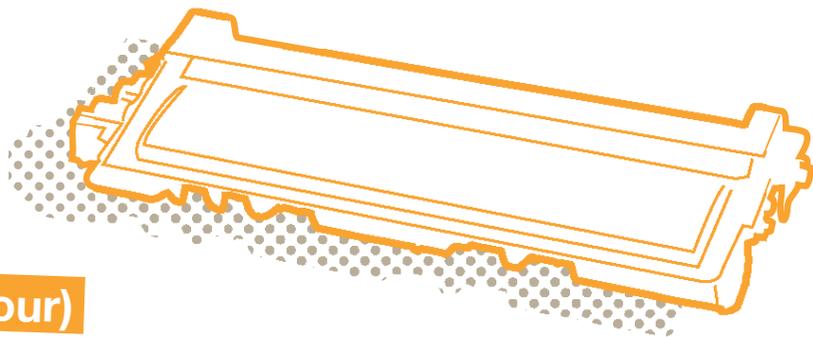
2



Puis à réception de l'enveloppe, il vous suffit d'insérer vos cartouches jet-d'encre Brother dans l'enveloppe (entre 4 et 16) et de la déposer dans un relais Kiala.

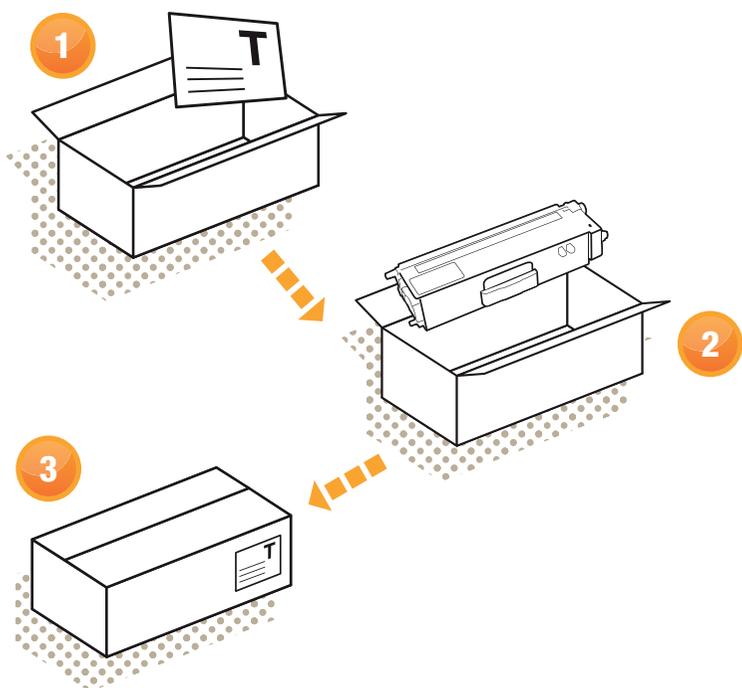
Retrouvez le module de géo-localisation sur le site www.brother.fr/kiala-encre pour retrouver le relais Kiala le plus proche de chez vous.

Retour postal (toner et tambour)



JUSQU'À 2 TONERS LASER/TAMBOURS

Pour ce type de retour, lorsqu'une carte prépayée est mise à votre disposition dans la boîte du consommable sous forme d'un coupon autocollant, placez la cartouche laser vide ou le tambour dans le carton d'emballage du nouveau consommable puis collez la carte prépayée sur son colis : confiez ensuite le tout au bureau de Poste le plus proche qui se chargera du retour de la cartouche vers les usines de recyclage Brother.

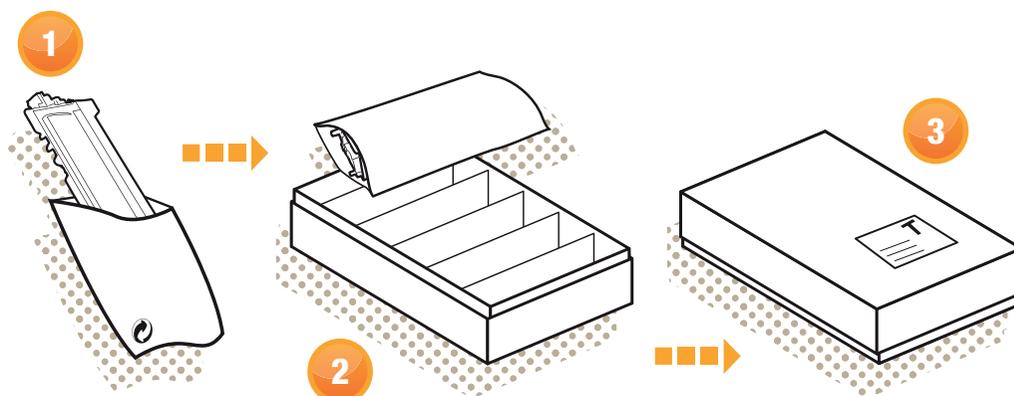


ENTRE 4 ET 12 TONERS LASER/TAMBOURS

Commandez votre boîte de retour par 4 ou 12 consommables sur www.brother.fr/laposte.

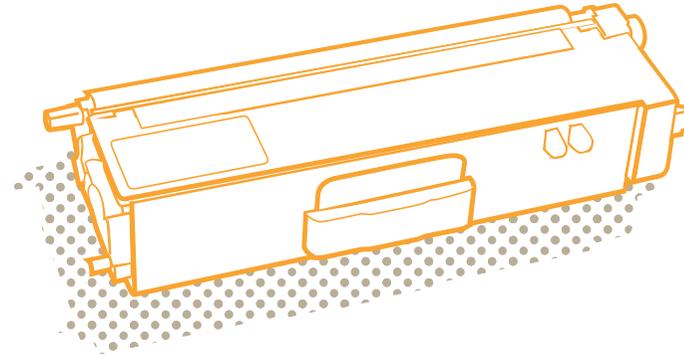
La livraison se fait sous 10 jours.

Puis conditionnez les articles usagés dans l'emballage du nouveau consommable pour ensuite le déposer dans l'alvéole prévue à cet effet. Lorsque la boîte est remplie, fermez-la bien et générez l'étiquette à coller pour le retour : www.brother.fr/etiquette.



Confiez ensuite le tout au bureau de Poste le plus proche qui se chargera du retour des consommables d'impression usagés vers les usines de recyclage Brother.

Dépose de consommables Laser (toner et tambour) en point relais KIALA



Brother met à votre disposition les points relais KIALA pour retourner vos consommables lasers usagés.

Ce système simple vous permet, via le site www.brother.fr/kiala-laser, d'imprimer une étiquette prépayée à code barre dédié.

Placez ensuite la cartouche laser vide dans le carton d'emballage de la nouvelle cartouche.

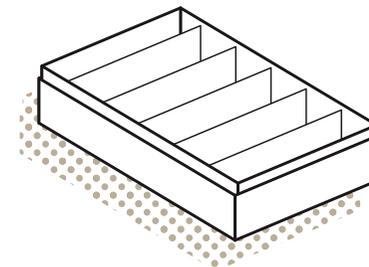
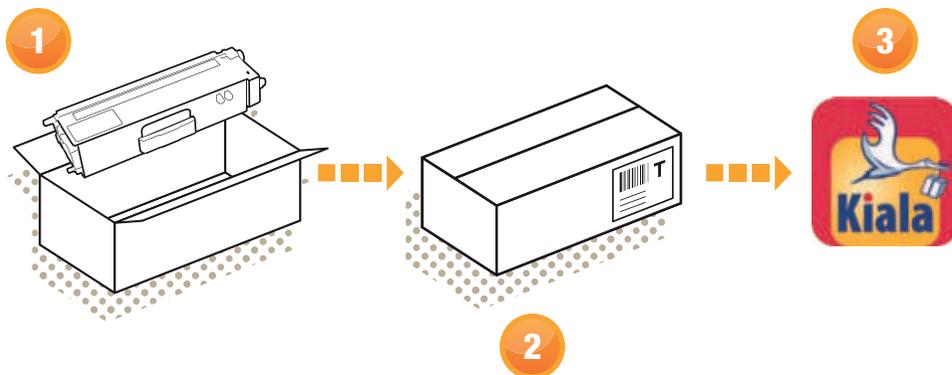
Une fois emballé, il vous suffit de coller l'étiquette avec code barre sur le carton.

Un outil de géo-localisation vous aide à retrouver les relais KIALA les plus proches.

Une fois le colis déposé dans un relais KIALA, il sera retourné vers le prestataire de recyclage de Brother.

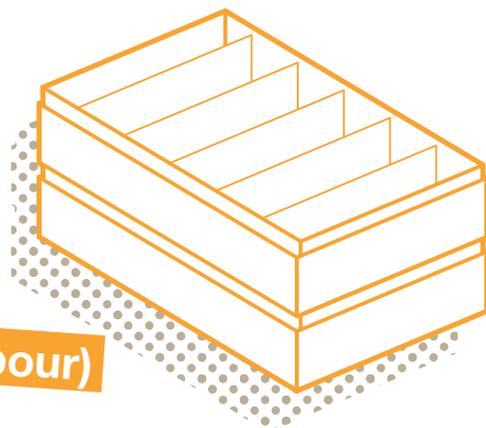
Si vous souhaitez la traçabilité des retours, l'ingénieur commercial Brother peut vous faire parvenir une **carte prépayée complétée par un code barre d'identification**. Cette opération nécessite d'être demandée en amont.

Vous pouvez également contacter la société REESO au 01 34 05 95 68 ou par mail à brother@reeso.org pour obtenir des boîtes alvéolées de 6 cartouches.



Collecte sur site

(toner et tambour)



BOÎTE ALVÉOLÉE CONTENANT 12 CONSOMMABLES D'IMPRESSION

Contactez la société REESO, le partenaire de Brother (par téléphone au 01 34 05 95 68 ou par mail à brother@reeso.org), pour obtenir des boîtes alvéolées pouvant contenir 12 cartouches laser. Insérez ensuite les consommables d'impression vides dans chacune des 12 alvéoles.

Une fois le seuil de 3 boîtes de 12 consommables d'impression atteint, appelez de nouveau la société REESO pour convenir d'une date d'enlèvement des boîtes pleines et la mise en place de nouvelles boîtes vides.

Cette solution peut-être complétée de boîtes alvéolée de 6 cartouches laser selon vos besoins.

Si vous souhaitez la traçabilité des retours, l'ingénieur commercial Brother peut vous faire parvenir une **carte prépayée complétée par un code barre d'identification**. Cette opération nécessite d'être demandée en amont.

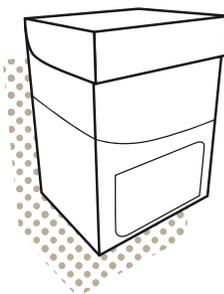
BOÎTE DE COLLECTE CONTENANT 15 CONSOMMABLES D'IMPRESSION EN BOÎTE : COLLECT' BOX

Contactez la société REESO, le partenaire de Brother (par téléphone au 01 34 05 95 68 ou par mail à brother@reeso.org), pour obtenir des Collect' Box pouvant contenir 15 consommables d'impression.

Préconisation : chaque consommable d'impression usagé doit être inséré dans le carton d'emballage du nouveau consommable puis déposé dans la Collect'Box.

Une fois le seuil de 2 Collect' Box atteint, appelez de nouveau la société REESO pour convenir d'une date d'enlèvement des boîtes pleines et la mise en place de nouvelles boîtes vides.

Si vous souhaitez la traçabilité des retours, l'ingénieur commercial Brother peut vous faire parvenir **une carte prépayée complétée par un code barre d'identification**. Cette opération nécessite d'être demandée en amont.



RÉCUPÉRATION DES MATÉRIELS BROTHER EN FIN DE VIE

Équipements
ménagers



Depuis le 15 novembre 2006, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers doivent être collectés séparément en vue de leur dépollution et de leur recyclage.

EcoLogic

Organise la valorisation des DEEE

EcoLogic est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, dont Brother est membre fondateur et actionnaire. Il propose une solution mutualisée pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers.

Grâce à ce dispositif, vous pouvez déposer vos déchets d'équipements électriques et électroniques au sein des déchèteries (se renseigner auprès de votre mairie) ou le déposer lors de l'achat d'un nouvel équipement (1 pour 1) en magasin.



Équipements
professionnels



500 KG

Brother est responsable de l'organisation de la collecte et du traitement des produits commercialisés en fin de vie. En effet, ces déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers ni laissés dans la nature.

À PARTIR D'UN SEUIL DE 500 KG



EcoLogic

Organise la valorisation des DEEE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, EcoLogic Pro est l'éco-organisme agréé pour la prise en charge de la collecte et du recyclage des DEEE pro issus des produits commercialisés par Brother.

Conditions pour la gratuité de l'enlèvement :

- > L'enlèvement s'effectue dès 500 kg / 2,5 m³ de matériel Brother et autres marques adhérentes (voir portail www.e-dechet.com ou contacter le 01 30 57 79 09),
- > Pour atteindre ce seuil, vous n'avez pas à faire de différenciation entre les nouveaux DEEE et ceux ayant une mise sur le marché antérieure au 13 août 2005,
- > Vous devez garantir la palettisation des DEEE et un accès aisé au lot à enlever,
- > Vous pouvez bénéficier d'une reprise gratuite en 1 pour 1 à équipement à fonction équivalente. Attention, à valider en amont les conditions et modalités.

Tout service complémentaire proposé par EcoLogic sera à votre charge (relevé de n° de série, accès difficile, cdc de destruction spécifique etc.).

Démarche à effectuer par vos soins pour l'organisation de l'enlèvement :

> Contacter la cellule dédiée EcoLogic Pro au 01 30 57 79 09 pour compléter un formulaire,

et/ou

> Accéder en ligne sur www.e-dechet.com (nom de l'interface web d'EcoLogic Pro) pour compléter un formulaire.

Le formulaire permet de différencier les DEEE par poids et par marque producteur afin que vous puissiez bénéficier :



> D'une prise en charge gratuite des DEEE de marques productrices adhérentes à EcoLogic Pro,

> D'un seuil plus aisément atteignable de 500 kg.

Si vous avez des besoins spécifiques, une solution mixte avec REESO (partenaire historique de Brother) peut être trouvée mais devra faire l'objet d'une validation de la direction commerciale en amont.



À MOINS DE 500 KG

En dessous du seuil de 500 kg ou en cas de besoins spécifiques, l'enlèvement des DEEE Pro sera à votre charge sauf accord commercial préalable.



Pour organiser un enlèvement, formulez votre demande auprès du partenaire de recyclage de BROTHER (société REESO au 01 34 05 95 68 ou par mail à BROTHER@reeso.org) afin d'avoir un devis et/ou convenir d'une date et modalités de collecte.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre commercial ou distributeur pour déterminer avec lui la logistique la plus appropriée. Il vous orientera vers le prestataire de recyclage idoine. Des reportings et documents réglementaires sont mis à votre disposition (version papier et/ou extranet).





brother
at your side

Toutes les spécifications, tarifications et caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Si toutefois une anomalie ou erreur était constatée dans ce livret, c'est le site internet brother.fr qui fait foi. Prix hors taxes communiqués à titre indicatif (T.V.A. 19.6%). Les distributeurs et revendeurs sont libres de déterminer leur politique tarifaire. Brother est une marque déposée de Brother Industries Ltd. (Japon). Toutes les autres marques et tous les noms de produits sont déposées par leurs propriétaires respectifs. Photos non contractuelles. *at your side = à vos côtés



PEFC[™] 10-31-1240

PEFC/10-31-1240. Brother RCS Ponctoise B622058410. Papier issu de forêt gérées durablement

Conception / Réalisation : t e m p o p u e / Fabrication : d o e m a i n